

Les représentants du personnel dérangent dans cette instance convenue où les représentants désignés et non élu de l'État, des collectivités et les personnes qualifiées interviennent peu et n'ont jamais rejeté une décision mise au vote !

Une nouvelle fois, les représentants du personnel ont animé le CA, ce qui a agacé le DG, car l'ordre du jour « trop copieux » n'a pas pu être traité en totalité durant les 3h de séance.

Si les représentants élus par le personnel ne siégeaient plus, les séances seraient expéditives !

Le président du CA a proposé de trouver des solutions de fonctionnement pour nous permettre de nous exprimer dans les contraintes de temps des CA.

Précisons, que nous avons soumis la veille notre déclaration au DG ([ici](#)) afin qu'il prépare ses réponses.

## Sommaire

1/ Réponses aux déclarations.....	1
2/ Compte financier 2018.....	1
3/ Budget rectificatif 2019.....	2
4/ Cerem'avenir.....	2
5/ Frais de déplacements.....	3

### 1/ Réponses aux déclarations

Le président du CA indique que le régime « IN HOUSE » (quasi régis) est en cours d'élaboration. Il faudra pour le mettre en œuvre un vecteur législatif. Le DG précise que le Conseil d'État a été saisi pour bien border ce sujet. Le président ajoute qu'il faudra faire évoluer le mode opératoire du Cerema et notamment les partenariats. Alors dans ce cadre, il pense que les Collectivités pourront conforter le financement et les moyens humains du Cerema.

Le DG a répété avec insistance qu'il se devait d'appliquer la politique de l'État. C'est le rôle des hauts fonctionnaires dans une démocratie. Bon, vous noterez qu'il n'a même pas soutenu l'idée que l'amointrissement du Cerema serait préjudiciable au service public rendu par l'établissement.

Concernant la biennale de territoires, le DG a dénoncé l'écrit de la CGT qui fustige la centaine d'agents ayant contribué à l'organisation de l'événement. Pas étonnant, pour ne pas reconnaître sa responsabilité, il s'en prend aux représentants du personnel qui lui demandent des comptes. Chacun jugera le côté subversif de l'adresse au DG, sachant que sans cette adresse où, quand et à qui le DG aurait-il rendu compte ?

**Nous tenons à affirmer une bonne fois pour toute, la GCT et ses représentants ne confondent pas ceux qui doivent produire de ceux qui décident et doivent assumer leurs choix. Ne comptez pas sur nous, Monsieur le directeur général, pour dénigrer le travail des agents auxquels vous ne cessez d'en demander toujours plus, notamment au sein de la direction du Cerema.**

### 2/ Compte financier 2018

Le travail des agents a permis de dégager un résultat positif en 2018, obtenu seulement en fin d'année avec une forte facturation le dernier mois. Pour autant les agents n'en ont pas été récompensés !

Le DG répète pour le Nième fois que la Position Normale d'Activité (PNA) des agents au Cerema contraint l'établissement au respect des orientations du ministère. Le DG doit rêver à une armée de CDD pour remplacer ces foutus fonctionnaires avec un statut qu'il dénigre ! Il a été rappelé au DG qui se dit très respectueux de la démocratie, d'une part l'engagement du Président de la République sur les bas salaires en réponse au mouvement social, et d'autre part les possibilités qui existent dans le cadre réglementaire et statutaire. Or, le DG utilise ces possibilités à mauvais escient pour diminuer l'indemnitare d'agents ! Chacun jugera de cette politique salariale.

Le DG a évoqué la contrainte de la masse salariale comme limitant le recrutement à hauteur de ce qui est prévu dans le schéma d'emploi. Pour la CGT ce n'est pas étonnant, nous avons pointé le repyramidage comme facteur très aggravant de cette situation. Le DG a reconnu qu'il ne fallait pas aller plus loin au niveau du repyramidage. A suivre avec la réalité des chiffres ...

Enfin, aucune analyse pertinente sur l'augmentation des CET autre que c'est la conséquence des jours de récupération et du RITT sur les déplacements. Or, dans les deux cas, c'est du temps de travail de l'agent. En revanche dès que l'on évoque les charges de travail, qui vont augmenter (cf 5/ Cerem'avenir) ou les faibles rémunérations, aucune analyse ni réponse du DG.

#### **Adoption de compte financier**

Pour : 11 - Etat ; Collectivités et Personnes Qualifiées

Abstention : 2 CFDT et UNSA

Contre : 3 CGT et FO

### **3/ Budget rectificatif 2019**

La CGT remarque que le DG n'a pas été cherché de dotation pour la Rénovation Énergétique des Bâtiments de l'État et des Collectivités, alors que l'État a prévu 4,8 milliards d'euros. En revanche, il a su étonnamment négocier 2 millions d'euros pour Cerem'avenir ! Il affirme timidement qu'il faudra y travailler. C'est sûr, à ne rien demander, on est certain du résultat !

La CGT constate que la Subvention pour Charge de Service Public diminue encore. Elle est compensée par des financements précaires de l'État (opérations fléchées ; autres financements). Donc l'État maintient le Cerema sous perfusion. Le DG confond allègrement ces recettes complémentaires de la SCSP avec les recettes propres qui n'augmentent pas (environ 30 millions d'euros) entre 2018 et 2019. C'est en contradiction avec les orientations annoncées dans Cerem'avenir. Partant de cette confusion, le DG affirme pourtant l'augmentation de 7 % à 8 %.

Alors que les chiffres annoncés sont identiques entre 2018 et 2019, aucun administrateur n'a fait état de sens critique et voteront en toute confiance le budget rectificatif !

Enfin, le DG ne répond pas sur les 10 % supprimés et les 10 % gelés de budget de fonctionnement, alors que la ligne budgétaire correspondante est stable ! Les directeurs feraient-ils du zèle ! Qu'ils ne viennent pas expliquer aux agents en fin d'année que ça a impacté la production, ni qu'il faut en urgence dépenser le solde de fonctionnement en une semaine !

#### **Adoption du budget rectificatif 2019**

Pour 9 : Etat ; Collectivité et Personnes Qualifiées

Abstention 3 : CFDT, UNSA et l'AdCF

Contre 3 : CGT, FO

### **4/ Cerem'avenir**

Le DG rappelle la contrainte de la baisse d'activité au profit de l'État qu'il souhaite compenser par l'augmentation d'activité pour les collectivités. Sinon pour lui, il faudra baisser la masse salariale, c'est-à-dire bien plus diminuer les effectifs.

Il donne l'exemple de l'arrêt des CRC indiquant que les agents vont pouvoir se réorienter sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

La CGT rappelle que l'activité CRC constitue un tout, afin que le Cerema puisse travailler en normalisation, définition des besoins ... qui ont par exemple permis il y a deux jours d'épargner des vies lors de l'incendie de Notre Dame. Diluer les compétences entre plusieurs services de l'État augmente le risque et diminue les normes et la vigilance. C'est d'ailleurs pour cette raison majeure que le CETU (Centre d'Études Technique des Tunnels) n'a pas été intégré au Cerema suite à la tragédie du tunnel de Mont Blanc.

Il précise que le changement se fera sur 2 à 3 ans et non de façon instantanée. Pourtant, il ne dit rien sur les mesures « d'accompagnement au changement » prévu pour le reclassement des agents dont les postes seraient supprimés, déplacés ... Il n'est pas certain que rien ne se passe sans douleur pour les agents !

Le directeur général ne partage pas l'analyse de la CGT sur l'augmentation de productivité. Dommage, car ce sont les chiffres qu'il fournit qui indiquent une augmentation de 123K€ à 132K€ en 2022. Pour lui, la

rationalisation des services support et d'appuis, va permettre des gains de productivité. Or, à chaque fois ce sont les tâches administratives et de gestion des chargés d'études qui ont augmenté, ce qui décuple les efforts pour atteindre 132k€ de production par agent en 2022. De même, les polarisations risquent d'engendrer des pertes de compétences, donc d'efficacité.

Aucune réponse en revanche sur la sous-traitance, sur la diminution des activités des laboratoires, ni sur la culpabilisation des agents ..

Quelques administrateurs se sont élevés contre ces orientations, par exemple concernant la réduction de la part mer et littoral ou précisent qu'il faut s'adapter aux nouveaux enjeux des territoires, à la résilience...

La CGT indique que l'ingénierie territoriale recouvre tout et n'importe qui. Par exemple quid de la résilience lors d'inondation des voies de communication. Est-ce du domaine infrastructures ou du domaine ingénierie des territoires ? Pour reprendre les DG, « tout est dans tout », mais alors rien n'est dans rien et du coup tout est flou !

La seule certitude avancée par le DG face à ces quelques interventions, c'est qu'il faut faire des choix dans le cadre de la réduction des effectifs et des moyens. On ne peut pas faire la même chose à 4000 agents en 2005 qu'à 2400 agents en 2022. Pour la CGT, enfin le DG affirme à mot couvert que Cerem'avenir est bien un plan social !

### **Vote sur la délibération proposée au CA :**

« Le conseil d'administration après avoir fait pris connaissance de l'avancement du projet Cerem'avenir, félicite l'ensemble des équipes pour le travail accompli et prend note des grandes orientations proposées dans le document de synthèse ci-joint.

Il demande au directeur général de poursuivre le travail pour, en lien avec l'Etat et en associant le conseil stratégique à ces travaux, préparer et lui soumettre un projet de contrat d'objectifs et de performance ainsi qu'un projet d'établissement avant la fin de l'année 2019. ».

Pour 11 : Etat, collectivité, personnes qualifiées

Abstention 0

Contre 2 : FO

La CGT n'a pas pris part au vote estimant que le directeur général n'a pas besoin de cette décision qui n'évoque ni la méthode, ni l'orientation pour continuer sur ce sujet. En revanche soyez assurés que comme lors du projet stratégique de 2016 du DG Larroutrou, nous saurons prendre nos responsabilités sans faillir.

## **5/ Frais de déplacements**

La CGT a remercié le DG de sa réactivité pour la mise en place dès le 1<sup>er</sup> mars des nouvelles dispositions.

Elle expose que le décret fonction publique n'indique pas dans son article 7 que le lieu de la mission et de l'hébergement sont identiques. Elle précise qu'en outre, l'article 7.1 permet d'y déroger. La CGT revendique que pour les déplacements par exemple à Bron, ce soit le lieu d'hébergement, souvent Lyon, qui soit pris en compte.

Le DG est d'accord avec cette demande en ajoutant les sites de Saint Mandé et la Défense. Pourtant, il n'a pas creusé la question juridique. Il propose de le faire rapidement. La DRI, tutelle du Cerema, semble acquiescer.

Par ailleurs, la CGT rappelle que les taux de remboursement des repas n'ont pas été revalorisés depuis mai 2002. Ils devraient être de l'ordre de 20,40€. Ceci a aussi un impact sur le demi-taux qui est bien inférieur aux frais engagés dans les restaurations administratives.

### **Adoption de la décision « frais de déplacements »**

Pour 12 : Etat, collectivités, personnes qualifiées, CGT, CFDT et UNSA

Abstention 2 : FO